

SEANCE ordinaire du 30 juin 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 23/06/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Benjamin LEDOUX, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY
Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Patrice LARONZE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 033_2023**Renforcement électrique poste de Grizy et enfouissement des lignes EP, Télécom et Fibre**

Par courrier daté du 14 juin 2023, le Président du SYDESL nous informe que l'opération liée au renforcement électrique du poste de Grizy a été retenue pour cette année.

Il s'agit de renforcer le réseau d'électrification pour la partie située entre le n° 23 et le n° 36 de l'avenue Jules Pernette, et d'enfouir les lignes d'Eclairage Public, de Télécommunication et de Fibre.

La participation financière de la Commune serait d'environ 21 545,97 € (2 826,37 € pour l'Eclairage Public) et 18 719,60 € pour la Télécommunication), le SYDESL prenant à sa charge la totalité des travaux du renforcement électrique.

Une demande a été faite auprès du SYDESL afin de pouvoir échelonner, sur plusieurs années, le paiement lié aux travaux de Télécommunication ; un accord a été reçu avec la possibilité de payer en 3 annuités, ceci à partir de 2024 (18 719,60 € / 3).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal donne son accord sur la participation de la Commune pour un montant de 18 719,60 € et dit que cette dépense sera échelonnée sur 3 ans à compter de 2024.

S'agissant de la contribution pour la partie Eclairage Public (2 826,37 €), le paiement s'effectuera après la réalisation des travaux.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

